

# COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## SÉANCE DU 16 MARS 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 3 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt trois, le vendredi seize mars, à seize heures dix, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Cédric DE OLIVEIRA, Alain ANCEAU, membres titulaires, Serge GRANSART, membre suppléant

**Représentés par pouvoir** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU, Catherine PARDILLOS, membre titulaire, donne pouvoir à Nicole BELLANGER

**Absents excusés** : Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Valérie JABOT, Judicaël OSMOND, Agnès MONMARCHE-VOISINE, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole BELLANGER

**Session ordinaire**

-oOo-

-----

Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat, ouvre la séance à 16 heures 05 et constate que le quorum est atteint.

Le comité syndical désigne Madame Nicole BELLANGER en qualité de secrétaire de séance.

**Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente souligne la présence de Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes, Monsieur CLÉMOT, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), Monsieur VILLEMAIN, du service Éducation du Département ainsi que Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes.**

**Messieurs PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental est excusé.**

**Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.**

-----

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 24 janvier 2023 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

## 1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 24 janvier 2023 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2023SMR01	01/03/2023	Réparation de l'étanchéité du puits de lumière de la légumerie de la cuisine centrale de Fondettes confiée à l'entreprise RISK PARTENAIRE	576,00 €

## 2. Approbation du Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion du comptable du Syndicat Mixte nous a été transmis le 31 janvier 2023, tel que prévu par l'article L1612-12 du Code des Collectivités Territoriales. Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du compte de gestion de Madame le Receveur pour le budget général de l'exercice 2022.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion pour le budget général de l'exercice 2022.**

EXERCICE 2022	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RÉSULTATS DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	57 694,04 €	31 835,96 €	- 25 858,08 €
FONCTIONNEMENT	1 268 782,00 €	1 277 868,56 €	9 086,56 €

2022	Résultats de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire*	Solde de clôture
Investissement	420 561,37 €	/	- 25 858,08 €		<b>394 703,29 €</b>
Fonctionnement	45 363,87 €	0,00 €	9 086,56 €		<b>54 450,43 €</b>
TOTAL	465 925,24 €	0,00 €	- 16 771,52 €		<b>449 153,72 €</b>

**Madame SARDOU, Présidente, signale que l'ensemble des éléments budgétaires propres à cette réunion ont été transmis en amont pour analyse aux membres du Comité. Il est précisé que l'ensemble des maquettes officielles budgétaires présentées ce jour se tiennent à la disposition des membres du Comité auprès de Madame DE VALBRAY, directrice du Syndicat.**

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2022		Dépenses en €	Recettes en €
Résultat cumulé au 31/12/2022	Section de Fonctionnement	1 268 782,00 €	1 277 868,56 €
	Résultat reporté	/	45 363,87 €
	Section d'investissement	57 694,04 €	31 835,96 €
	Résultat reporté		420 561,37 €
<b>Reste à réaliser section investissement à reporter en n+1</b>		<b>6 540,00 €</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 333 016,04 €</b>	<b>1 775 629,76 €</b>
<b>Différence Recettes – Dépenses</b>		<b>442 613,72 €</b>	

Sans reprendre les excédents de l'année antérieure, les réalisations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	Dépenses en €	Recettes en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Réalisation de l'exercice	1 268 782,00 €	1 277 868,56 €
<b>Excédent de fonctionnement 2022</b>		<b>9 086,56 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Réalisation de l'exercice	57 694,04 €	31 835,96 €
<b>Déficit d'investissement 2022</b>		<b>- 25 858,08 €</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS CUMULÉES</b>	<b>1 326 476,04 €</b>	<b>1 309 704,52 €</b>
<b>Différence Recettes – Dépenses</b>	<b>- 16 771,52 €</b>	

### 3. Vote du Compte Administratif 2022

Madame SARDOU ayant quitté la salle, le Comité Syndical adopte, sous la Présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Conseiller Départemental, le Compte administratif de l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice :

#### Fonctionnement

##### Dépenses

	CA 2022	
011 – Charges à caractère général	809 785,56 €	
012 – Charges de personnel	421 315,48 €	
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	6 436,90 €	
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	
042 – Dotations aux Amortissements	31 244,06 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 268 782,00 €</b>	

##### Recettes

	CA 2022	
70 – Produits des services du domaine	96 926,93 €	
74 – Dotations et Participations	1 178 858,68 €	
75 – Autres produits de gestion courante	1,67 €	
77 – Produits exceptionnels	301,13 €	
013 – Atténuation de charges	1 220,15 €	
042 – Transfert entre sections	560,00 €	
002 – Résultat de Fonctionnement reporté	45 363,87 €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 323 232,43 €</b>	

#### Investissement

##### Dépenses

	CA 2022	RAR 2022
21 – Immobilisations corporelles	56 534,04 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	600,00 €	6 540,00 €
040 – Transfert entre sections	560,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>57 694,04 €</b>	<b>6 540,00 €</b>

##### Recettes

	CA 2022	RAR 2022
10222 – FCTVA	591,90 €	0,00 €
138 - Participation des collectivités	0,00 €	0,00 €
040 – Dotations aux Amortissements	31 244,06 €	0,00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	420 561,37 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>452 397,33 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est rappelé qu'un excédent de recettes d'investissement de l'année 2021 a été reporté sur 2022 pour un montant de 420 561,37 €. En 2022, un déficit de recettes d'investissement est à noter pour un montant de 25 858,08 €, portant l'excédent cumulé à 394 703,29 €.

Il est précisé qu'un reste à réaliser de 6 540 €, postés à l'article 2031 « Frais d'étude » concernant le diagnostic technique obligatoire dans le cadre de la mise aux normes des équipements sous pression, est reporté en 2023.

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2022		Dépenses en €	Recettes en €
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 268 782,00 €	1 323 232,43 €
	Section d'investissement	57 694,04 €	452 397,33 €
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section d'investissement	6 540,00 €	/

Approuve les excédents constatés en section de fonctionnement et d'investissement qui seront à reporter (conformément à l'article L2311-5 du CGCT) sur l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Excédent reporté à la section de fonctionnement : 54 450,43 €
- Excédent reporté à la section d'investissement : 394 703,29 €

## 4. Vote du Budget Primitif 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, arrêté ainsi qu'il suit :

### Fonctionnement

#### Dépenses

	BP 2023
011 – Charges à caractère général	956 287,95 €
012 – Charges de personnel	464 415,00 €
022 – Dépenses imprévues	20 830,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	9 810,00 €
67 – Charges exceptionnelles	100,00 €
042 – Dotations aux Amortissements	34 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 485 442,95 €</b>

#### Recettes

	BP 2023
70 – Produits des services du domaine	111 108,50 €
74 – Dotations et Participations	1 318 714,02 €
75 – Autres produits de gestion courante	10,00 €
77 – Produits exceptionnels	300,00 €
013 – Atténuation de charges	300,00 €
042 – Transfert entre sections	560,00 €
002 – Résultat de Fonctionnement reporté	54 450,43 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 485 442,95 €</b>

### Investissement

#### Dépenses

	RAR 2022	BP 2023 Hors RAR
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	363 252,87 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	6 540,00 €	58 500,00 €
040 – Transfert entre sections		560,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 540,00 €</b>	<b>422 312,87 €</b>
	<b>428 852,87 €</b>	

#### Recettes

	RAR 2022	BP 2023 Hors RAR
10 – Dotations (FCTVA)	0,00 €	149,58 €
13 – Participations des collectivités	0,00 €	0,00 €
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	34 000,00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	0,00 €	394 703,29 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>428 852,87 €</b>
	<b>428 852,87 €</b>	

La séance est levée à 16h40.

FAIT A FONDETTES, le 21 mars 2023

Publié le 23 mars 2023